



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux cent-neuvième session

# 209 EX/5.II.E Add.

PARIS, le 17 juin 2020  
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

## SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

### PARTIE II

### QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION

### ADDENDUM

### COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.



Job: 202001719

**E. Transformation stratégique de l'UNESCO**

(Suivi de la décision 207 EX/5.III.E et de la résolution 40 C/97)

---

1. Le STU prend note des progrès présentés dans le document 209 EX/5.II.E et des initiatives qui sont prises dans le domaine de la gestion des ressources humaines.
2. Néanmoins, du fait de la nature de ces initiatives et du contexte de pandémie mondiale, le STU considère qu'il est assez prématuré d'évaluer l'efficacité opérationnelle des nouvelles politiques et d'en tirer des conclusions.
3. De fait, si certaines mesures sont appréciables, elles ne représentent pas pour autant une amélioration du cadre de travail. Plus particulièrement, le STU réaffirme que la suppression du Conseil d'appel à la suite de la décision de la Conférence générale à sa 40<sup>e</sup> session ne constitue pas une amélioration du système de justice interne, mais conduit en réalité l'Administration à tenir le double rôle de juge et de partie, formulant des recommandations, émettant des opinions et prenant des décisions en l'absence de tout organe de médiation neutre et consultatif.
4. Le STU prend acte et se félicite des efforts menés par l'Administration pour développer les compétences en leadership des hauts responsables, afin d'instaurer des conditions favorables pour le personnel, ce qui est essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation, et il suggère que le personnel ait la possibilité de participer à l'évaluation des supérieurs hiérarchiques directs.
5. Le STU prend bonne note de la mise en œuvre actuelle du projet pilote de planification des effectifs et en attend les résultats avec intérêt. Il estime que ce processus ne peut se dérouler sans la pleine participation du personnel, en s'assurant de respecter les compétences spécialisées du personnel de l'UNESCO.
6. Le STU souscrit à l'adoption de la méthode « agile » et souligne l'importance d'un véritable partage de l'information concernant les résultats des projets pilotes pour garantir que cette méthode sera adaptée comme il convient au reste de l'Organisation et appuyée par des mesures de planification de carrière.
7. Le STU accueille avec satisfaction les mesures prises et les efforts déployés par l'Administration en vue de faire de l'UNESCO une Organisation respectueuse de l'environnement.